

**Programme particulier
d'urbanisme du quartier**



Ville de Montréal

**Programme particulier
d'urbanisme du quartier**

Maisonneuve



Ville de Montréal

Service de l'urbanisme
Février 1998

Ville de Montréal

Service de l'urbanisme
303, rue Notre-Dame Est 5^e
Montréal, Qc
H2Y 3Y8

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 1998
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-89417-755-0

Imprimé au Canada



Table des matières

Introduction	5
2 Mise en situation	7
2.1 LE QUARTIER MAISONNEUVE, D'HIER À AUJOURD'HUI	7
2.2 DÉLIMITATION ET PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUARTIER	9
3 Les orientations d'aménagement et les projets d'intervention	13
3.1 LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SITE DU MARCHÉ	14
- Le site du marché	14
- Les éléments de composition urbaine du projet	19
3.2 LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DE LIENS ENTRE LE PÔLE RÉCRÉOTOURISTIQUE ET LE QUARTIER	25
- Le projet de réaménagement de l'avenue Morgan	25
- Le projet de réaménagement du boulevard Pie-IX	27
- Le projet d'implantation de la piste cyclable	30
3.3 L'AMÉLIORATION DES LIENS EST-OUEST	31
- La révision de l'aménagement de l'avenue Pierre-de-Coubertin	31
- Le projet de prolongement du boulevard Ville-Marie	32
3.4 LES PROGRAMMES ET PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE URBAIN	34
- La réhabilitation du milieu résidentiel	34
• Le programme de revitalisation des quartiers centraux	34
• Interventions liées au programme de revitalisation des quartiers centraux	35
• Proposition de consolidation du parc Théodore	36
- Attraction et dynamisme des artères commerciales	37
• Promenade Ontario - programmes et interventions	37
• Rue Sainte-Catherine - Programmes et interventions	38
• Le projet du carrefour Valois/Ontario	38
- La consolidation des secteurs industriels : programmes mis en oeuvre	39
- L'ouverture sur le fleuve	39
3.5 LES PROGRAMMES D'INTERVENTION POUR LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	40
4 Conclusion	42
Bibliographie	43



Liste des plans, illustrations et tableaux

Plan 1 : Délimitation du quartier Maisonneuve	9
Plan 2 : Localisation du quartier Maisonneuve dans l'arrondissement Mercier — Hochelaga-Maisonneuve	9
Plan 3 : Mise en valeur du secteur Maisonneuve — Plan concept	15
Plan 4 : Le site du marché Maisonneuve et ses abords	16
Plan 5 : Le site du marché au centre du lot original (n° 7) de J. Morgan (1883-1918)	20
Plan 6 : Lotissements organisés autour du terrain de J.Morgan (1907)	20
Plan 7 : Configuration de l'ensemble urbain : marché - avenue - parc dans les limites du lot original de Morgan (1996)	20
Plan 8 : Configuration en forme d'alcôve du site du marché à partir des axes Ontario et Morgan	20
Plan 9 : Plan d'aménagement du site du marché	22
Plan 10 : Vue axonométrique du projet de réaménagement du site du marché	24
Plan 12 : L'état actuel du boulevard Pie-IX	28
Plan 13 : Le projet d'aménagement du boulevard Pie-IX	29
Plan 14: Le parc Théodore : état actuel	36
Plan 15: Le projet de consolidation du parc Théodore	36
Croquis perspectif illustrant une proposition de lien entre les parcs Morgan et Champêtre	32
Tableau 1. Population et logement (1991)	11
Tableau 2. Revenu (1990) et emploi (1992)	11

Introduction



Vue du quartier Maisonneuve à vol d'oiseau

Le programme particulier d'urbanisme du quartier Maisonneuve identifie des projets d'aménagement qui favoriseront la mise en valeur du quartier à court et à moyen terme.

Il fait suite à l'adoption du Plan d'urbanisme en décembre 1992. Le Plan prévoyait en effet que certains secteurs de l'arrondissement feraient ultérieurement l'objet d'une planification particulière. À cet égard, en novembre 1995, le Comité exécutif mandatait le Service de l'urbanisme pour entreprendre le programme particulier du quartier.

Un premier document, préparé en janvier 1996, définissait les grandes orientations autour desquelles doit s'articuler la mise en valeur du quartier. Au cours de la préparation de ce document le Service de l'urbanisme a impliqué les partenaires locaux réunis autour de la Table de concertation Tourisme Hochelaga-Maisonneuve et travaillé parallèlement en étroite collaboration avec les autres services municipaux compétents.



Le Programme particulier d'urbanisme constitue un outil d'interventions ayant pour objet d'encadrer le développement urbain. Dans le présent contexte de rationalisation budgétaire, un tel outil s'avère essentiel pour identifier et hiérarchiser les priorités de l'administration municipale en aménagement urbain et proposer également les solutions les plus efficaces et les moins coûteuses pour favoriser un développement durable.

Le Programme particulier d'urbanisme du quartier Maisonneuve présente les projets et les programmes d'interventions municipaux découlant des enjeux identifiés dans le document d'orientation. Ces projets et programmes ont pour objectifs de stimuler l'activité socio-économique et culturelle, d'améliorer la qualité de l'environnement urbain et enfin de susciter un plus fort sentiment d'appartenance de la population locale au quartier. Ils visent aussi à créer un plus grand intérêt auprès des visiteurs du pôle récréotouristique* pour le quartier et auprès des Montréalais désireux d'approfondir ou de diversifier leurs connaissances des différents secteurs de la Ville.

* Ce pôle est constitué du stade olympique du Biodôme et du jardin botanique.



Mise en situation

2.1

LE QUARTIER MAISONNEUVE, D'HIER À AUJOURD'HUI

Modeste village semi-rural, le secteur occupé aujourd'hui par le quartier Maisonneuve, connu autrefois sous le nom de Côte Saint-Martin, faisait partie du Village d'Hochelaga. La Cité de Maisonneuve a été fondée le 27 décembre 1883, à la suite de l'expansion portuaire et industrielle qui s'est propagée le long des rives du fleuve Saint-Laurent depuis l'embouchure du canal de Lachine jusqu'au territoire de Longue-Pointe. Sa fondation résulte de l'initiative d'un groupe de

promoteurs et d'administrateurs locaux, parmi lesquels les familles Desjardins, Morgan, Viau, Barsalou, Bennett, Letourneau, Préfontaine, Dufresne et bien d'autres, dont la toponymie de certains lieux publics perpétue encore la mémoire.

La nouvelle municipalité de Maisonneuve s'étend alors sur une superficie d'environ 12 km², bornée au nord par le boulevard Rosemont, au sud par le fleuve Saint-Laurent, à l'est par la rue Viau et à l'ouest par la rue Bourbonnière. Elle compte à sa fondation une cinquantaine de familles totalisant 250 habitants.



Le quartier Maisonneuve vers 1910



En 1896, la construction d'une voie ferrée traversant la ville et raccordée au réseau ferroviaire national a stimulé la concentration d'industries dans la partie adjacente au port. De plus en plus d'entreprises s'installent sur le territoire : raffinerie de sucre du Saint-Laurent (1887), les filatures de coton Terra Cotta Lumber (1888). Parallèlement les entreprises manufacturières de la chaussure enregistrent une forte progression dans cette municipalité au point qu'elle devint rapidement la deuxième ville industrielle au Québec. Cet essor industriel s'est poursuivi avec la venue de la Warden King and Son Foundry (1903), la biscuiterie Viau et la National Liquorice Co (1907), la Canadian Spool Cotton (1909) et enfin la cale sèche flottante de la Canadian Vickers (1912).

Avec la construction d'institutions d'enseignement telles que les écoles Sainte-Émilie et Saint-Paul et d'équipements récréatifs comme le club nautique, les cinémas et le stade du National, Maisonneuve prend, dès 1911, l'allure d'une véritable ville.

Les impacts de l'industrialisation

L'industrialisation rapide de la nouvelle municipalité a inévitablement engendré de sérieuses nuisances qui viennent compromettre la qualité de l'environnement urbain. La pollution et l'insalubrité gagnent du terrain, la dégradation des logements s'accroît au point que plusieurs endroits de la ville prennent une allure presque chaotique.

La nécessité d'une planification plus soignée du territoire se fait sentir. Entre 1910 et 1918, la ville de Maisonneuve fera l'objet de plusieurs interventions majeures qui ont radicalement transformé le paysage urbain et doté la municipalité d'un ensemble de bâtiments, de parcs et de boulevards qui s'inscrivent dans l'approche d'embellissement prônée par le mouvement «City Beautiful». Ce mouvement, qui a inspiré le «Plan of Chicago» en 1909, considère que le rayonne-

ment ou le succès d'une ville passe notamment par ses caractéristiques esthétiques et hygiéniques.

La réhabilitation s'est poursuivie avec la création du parc Maisonneuve en 1909, l'Hôtel de Ville en 1912, le Marché public en 1914, le bain public en 1916 et le château Dufresne, résidence de la famille en 1916.

En 1918, la Cité de Maisonneuve croule sous les dettes et est annexée à la Ville de Montréal.

L'amorce du déclin

Durant la période 1936-1945, le quartier enregistre un regain d'activités industrielles compte tenu de la participation à l'effort de guerre. À partir de 1950, plusieurs entreprises locales, pour s'adapter aux nouvelles technologies, se déplacent vers les villes de banlieue ou hors de la région de Montréal. La Dominion Textile ferme ses portes durant cette année, et d'autres fermetures suivront entre 1966 et 1982 dont la Warden King, les chantiers navals de la Vickers, tandis que les activités industrielles du port glissent progressivement à l'est de la rue Viau.

Parallèlement, la situation du logement s'aggrave. La population qui a constamment augmenté depuis 1920 atteint dans Hochelaga-Maisonneuve 82 470 habitants en 1961. On observe, à la même époque, que 20 % des logements du quartier étaient surpeuplés. Les habitations à loyer modique font alors leur apparition pour répondre en partie à la demande de logements plus salubres.

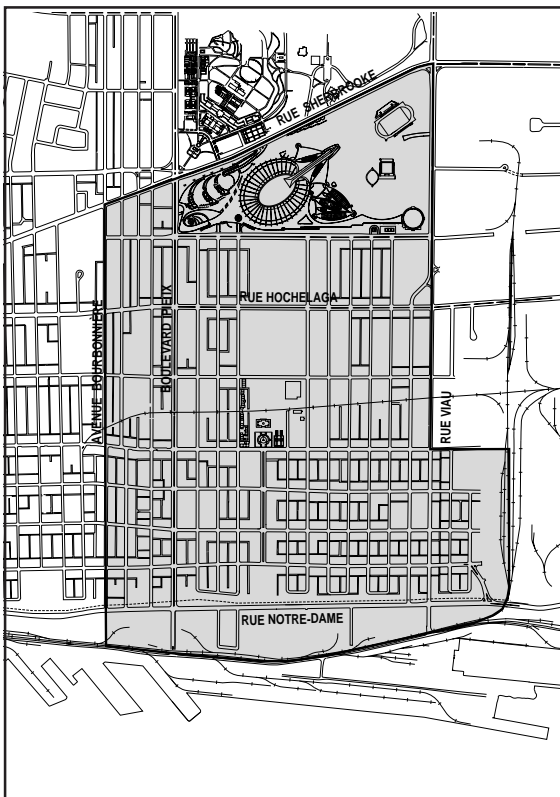
Les fermetures d'entreprises ont continué jusqu'au début des années 80, provoquant un niveau de chômage relativement élevé et une baisse de la population d'Hochelaga-Maisonneuve, qui ne comptait en 1976 que 62 666, soit une diminution de 24 % en 15 ans. La baisse de population s'est poursuivie jusqu'au milieu des années 80.

2.2

DÉLIMITATION ET PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUARTIER

Le quartier Maisonneuve fait partie de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve. Ce quartier est délimité au nord par la rue Sherbrooke, à l'est par les rues Viau et Vimont, au sud par le port et à l'ouest par la rue Bourbonnière (Plan 1).

Toutefois le découpage retenu pour les fins de l'analyse des caractéristiques socio-économiques est celui du quartier de planification dont les limites correspondent sensiblement à celles du quartier Maisonneuve, soit les rues Sherbrooke, Viau, Notre-Dame et le boulevard Pie-IX.



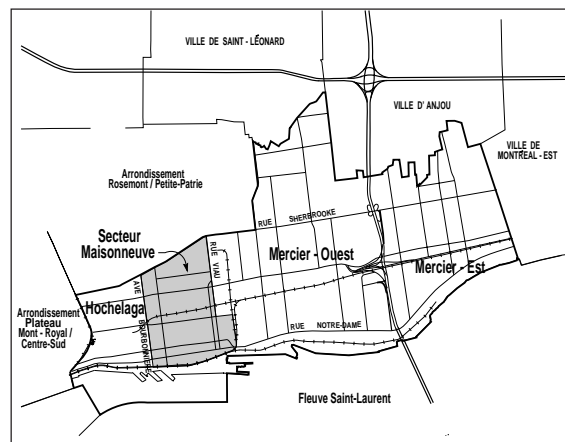
Plan 1 :
Délimitation du quartier Maisonneuve

La population et la langue

Selon le recensement de 1991, environ 17 764 personnes résidaient dans le quartier Maisonneuve, en baisse de 10 % comparativement à 1981. Cependant le nombre de logements (ou de ménages) a augmenté de 6 % pendant cette même période pour atteindre 8 365.

Entre 1961 et 1981, la population du quartier avait connu une baisse plus importante chutant de 42 % tandis que la Ville de Montréal accusait un déficit démographique de 21%. Entretemps les autres secteurs de l'arrondissement, Mercier-Ouest et Mercier-Est, étaient en croissance de 14 % et 1 % respectivement.

La proportion de la population de Maisonneuve dont la langue maternelle est le français s'élève à 90 %. Tout comme l'ensemble de l'arrondissement, le quartier Maisonneuve se distingue nettement de l'ensemble montréalais où les personnes dont la langue maternelle est le français représentent près des deux tiers (64,8 %) de la population.



Plan 2 :
Localisation du quartier Maisonneuve dans
l'arrondissement Mercier — Hochelaga-
Maisonneuve



Le logement et les ménages

Maisonneuve se distingue aussi d'un autre phénomène montréalais. Alors qu'au cours des dernières années le nombre de logements occupés par leur propriétaire a crû dans l'ensemble de Montréal, ce phénomène ne semble pas avoir atteint le quartier Maisonneuve, où les logements loués représentent 86% des 8 365 logements du quartier, comparativement à une moyenne de 73% dans l'arrondissement et à Montréal.

La composition des ménages est assez semblable à celle de l'arrondissement et de la ville de Montréal, à l'exception de deux caractéristiques. D'une part, on retrouve dans Maisonneuve une proportion plus élevée de ménages d'une seule personne, soit 41,5 %, comparativement à la proportion de l'arrondissement (34,6 %) et de Montréal (38,5 %). De même, les familles monoparentales représentent 28 % des familles du quartier, comparativement aux proportions de 21 % et de 20 % dans l'arrondissement et à Montréal.

Les groupes d'âge

L'évolution des groupes d'âge est semblable à celle de l'ensemble des quartiers centraux de Montréal. La proportion d'enfants diminue, alors que celle des personnes âgées de plus de 65 ans augmente. En proportion, le quartier Maisonneuve ne se distingue pas de l'arrondissement ni de Montréal. Le groupe d'âge 0-19 ans représente 20 % de la population du quartier, celui des 20-64 ans représente 65 % de la population du quartier, et finalement le groupe des 65 ans et plus représente 15 % des gens du quartier.

Le revenu et l'emploi

Les données économiques confirment l'état de pauvreté de la population de Maisonneuve. Le taux de chômage atteignait 19,3 % de la population active du quartier en 1991. Le revenu moyen des ménages s'élevait, en 1991, à 25 861\$ comparativement à un revenu moyen de 33 336 \$ et de 34 144 \$ pour les ménages de l'arrondissement et de Montréal. Les ménages dont le revenu moyen est inférieur à 20 000 \$ par année représentaient près de la moitié des ménages du quartier (48,6 %). Ces données peuvent être liées aussi à la faible scolarité d'une partie de la

population. Près du tiers des personnes de plus de 15 ans, soit 31 %, ont moins de neuf années de scolarité.

Par ailleurs, il importe de souligner que 34,6% des ménages unifamiliaux locataires du quartier dépensent 30% ou plus de leur revenu moyen au paiement du loyer. Le taux d'effort est supérieur à celui de l'arrondissement (27,4%) et à celui de Montréal (24,2%).

Lors du recensement des établissements et des emplois à Montréal en 1996, l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve détenait 41 832 emplois dont 11 800 dans le quartier Maisonneuve, soit plus du quart des emplois de l'arrondissement.

Les industries manufacturières demeurent le principal employeur du quartier Maisonneuve et représentent 28,5 % de tous les emplois; cette proportion est plus élevée que dans l'arrondissement (20 %) et que dans l'ensemble de la ville (14 %). L'industrie de l'alimentation représente plus de la moitié des emplois des industries manufacturières de Maisonneuve.



Tableau 1. Population et logement (1991)

	Quartier Maisonneuve	Arrondissement Mercier/Hochelaga- Maisonneuve	Ville de Montréal
Population totale	17 764	130 596	1 017 837
Langues maternelles (%)			
Française	90,4	87,2	64,8
Anglaise	4,6	3,7	12,4
Autres	5,1	9,1	22,8
Logements privés			
Total (100 %)	8 365	57 620	460 175
Loués (%)	86,0	73,1	73,5
Possédés (%)	14,0	26,9	26,5
Nombre moyen de personnes par ménage	2,0	2,2	2,1
Composition des ménages (%)			
1 personne	41,5	34,6	38,5
2 personnes	32,0	34,2	32,0
3 personnes	14,3	16,7	14,4
4 personnes et +	12,3	14,5	15,1
Non familiaux	49,8	41,2	46,6
Familiaux	50,3	58,8	53,4

Source : Statistique Canada Recensement 1991 - Traitement BDIU - Ville de Montréal

Tableau 2. Revenu (1990) et emploi (1992)

	Quartier Maisonneuve	Arrondissement Mercier/Hochelaga- Maisonneuve	Ville de Montréal
Population active en chômage (%)	19,3	13,4	14,6
Revenu d'emploi moyen (\$)	19 313	22 173	22 285
Revenu moyen des ménages (\$)	25 861	33 336	34 144
(moins de 20 000 \$- %)	48,6	36,1	38,0
Emplois - Total (100 %)	10 685	41 875	616 550
Industries manufacturières (%)	28,5	20,0	13,8
Services à la production (%)	24,6	14,9	26,7
Services publics et parapublics (%)	19,0	30,8	32,0
Services à la consommation (%)	26,8	33,2	26,1

Sources : Statistique Canada Recensement 1991
Recensement des établissements et de l'emploi à Montréal, édition 1993
Traitement BDIU - Ville de Montréal





Vue aérienne du quartier Maisonneuve aujourd'hui

Viennent ensuite les services à la consommation qui offrent près de 2 900 emplois (26,8%) dans le quartier, ce qui correspond à la moyenne montréalaise (26 %). Ils se concentrent surtout dans le commerce de détail, les restaurants et bars, ainsi que dans les associations communautaires (regroupement des associations de loisir).

Les services à la production représentent plus de 2 600 emplois (24,6 %) concentrés dans les services bancaires, financiers, immobiliers et d'assurances. La Régie des installations olympiques est le principal employeur de cette catégorie.

La dernière grande catégorie d'emplois se concentre dans les services publics et parapublics qui offrent plus de 2 000 emplois (19 %) dans le quartier Maisonneuve, ce qui représente une proportion moindre que la moyenne montréalaise (32 %).

Les données de ce succinct portrait socio-économique de Maisonneuve (tableaux 1 et 2) confirment ce que d'autres rapports plus détaillés ont déjà souligné quant à la pauvreté d'une partie importante de la population de Maisonneuve. Par ailleurs, sur le plan économique, le quartier offre un nombre important d'emplois et possède une infrastructure d'entreprises manufacturières et de services sur laquelle il faut aussi miser pour assurer la relance du quartier.



Les orientations d'aménagement et les projets d'intervention

Le document d'orientations préparé par le Service de l'urbanisme en janvier 1996 a identifié les enjeux majeurs essentiels à la mise en valeur du quartier Maisonneuve. L'analyse de ces enjeux a permis de dégager quatre grandes orientations d'aménagement. (voir le plan 3)

La restructuration et la consolidation du site du marché

Le site du marché constitue le centre de convergence d'une partie importante de la population du quartier en raison des nombreux services et activités offerts. De plus, la présence du nouveau marché Maisonneuve y attire une clientèle issue des quartiers plus éloignés élargissant conséquemment le rayonnement du site.

Par ailleurs, la proximité du pôle récréotouristique qui accueille environ quatre millions de visiteurs annuellement, représente un potentiel considérable pour la fréquentation, l'achalandage et l'animation du site.

Cependant, considérant son état déstructuré, actuellement il doit être réaménagé de manière à constituer un pôle civique majeur et à pouvoir offrir à longueur d'année une gamme d'activités attrayantes, complémentaires, aux résidents du quartier, aux Montréalais et aux visiteurs du pôle récréotouristique.

L'aménagement de liens entre le pôle récréotouristique et le quartier

Il n'existe pas de liens réellement attrayants, fonctionnels et sécuritaires susceptibles d'inciter les visiteurs, notamment les cyclistes et les

piétons, à se rendre spontanément du pôle récréotouristique au quartier. Le projet d'un corridor piéton paysager avait été proposé par les organismes locaux dans le prolongement de l'avenue Morgan vers le stade olympique dans le passé. Ce projet n'a pas pu se réaliser à cause des coûts d'expropriation exorbitants qu'il aurait entraînés à l'époque. La

grille de rues existantes, tout en offrant un accès véhiculaire en plusieurs points, ne remplit pas toutes les conditions d'attraction, d'animation et de sécurité requises par les promeneurs. L'aménagement judicieux de tels liens demeure une condition nécessaire à la fréquentation et à l'achalandage du site du marché et du quartier.

De plus, certaines réflexions doivent être engagées à moyen terme sur l'aménagement de plusieurs axes est-ouest, notamment la rue Notre-Dame et l'avenue Pierre-de-Coubertin.



Le site du marché



L'amélioration du cadre de vie urbain

Cet objectif regroupe tous les projets et programmes inhérents à l'amélioration et à l'accessibilité du parc résidentiel, à l'attraction et au dynamisme des secteurs commerciaux et industriels ainsi qu'à la consolidation ou à l'aménagement des espaces verts. Ces projets et programmes constituent des atouts importants pour le quartier et permettent d'offrir aux résidents un cadre de vie plus agréable, renforçant ainsi leur sentiment d'appartenance au quartier.

La mise en valeur du patrimoine

La stratégie de développement touristique du quartier Maisonneuve soutenue par les organismes locaux s'appuie également sur le caractère patrimonial du quartier pour attirer une partie des visiteurs du pôle récréotouristique. À ce titre le quartier possède un héritage patrimonial des plus intéressants et des plus variés comprenant des bâtiments résidentiels, commerciaux, industriels et des lieux publics de grande valeur.



Les différents projets présentés dans les chapitres suivants s'inscrivent dans les orientations mentionnées précédemment. Ils ont été élaborés en priorité à cause notamment de leur caractère complémentaire et des nombreux impacts positifs à court et à moyen terme dont le quartier peut bénéficier suite à leur réalisation.



3.1

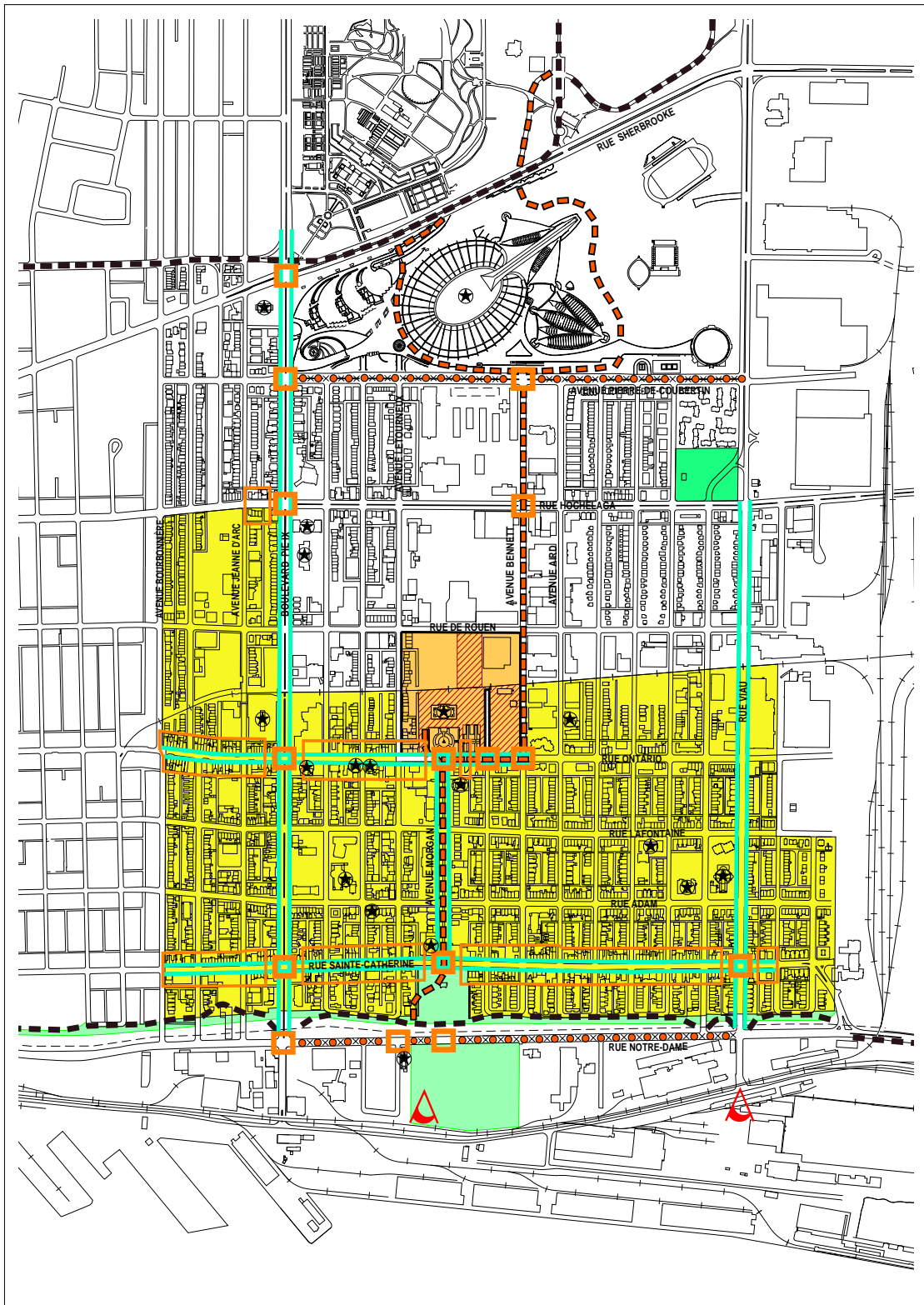
LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SITE DU MARCHÉ

Le site du marché

Le site du marché Maisonneuve possède un potentiel remarquable pour devenir un attrait majeur dans le quartier. Son réaménagement devrait permettre à la population locale de disposer d'un lieu de rencontres, d'échanges, et d'animation beaucoup plus fonctionnel et plus convivial, qui serait en fait le pôle civique par excellence du quartier.

En effet, l'aménagement de la piste cyclable, dans l'axe de l'avenue Bennett, adjacent au site du marché, l'intensification des activités socio-culturelles et récréatives mises sur pied par les organismes locaux, ainsi que la présence du nouveau marché Maisonneuve, constituent des initiatives complémentaires significatives qui attireront des milliers de visiteurs dans le quartier.

Le réaménagement du site du marché s'avère par conséquent un projet fondamental pour consolider et améliorer l'image de l'ensemble du quartier et pourrait jouer un rôle important en vue d'attirer de nouveaux résidents ainsi que pour stabiliser la population locale.





c:\maison\plansynt\resume\planres.dwg




Plan 3

MISE EN VALEUR DU SECTEUR MAISONNEUVE
PLAN CONCEPT







— CONSOLIDATION DU SITE DU MARCHÉ

-  Secteur d'intervention
-  Aires à réaménager

— AMÉNAGEMENT DE LIENS NORD/SUD & EST/OUEST

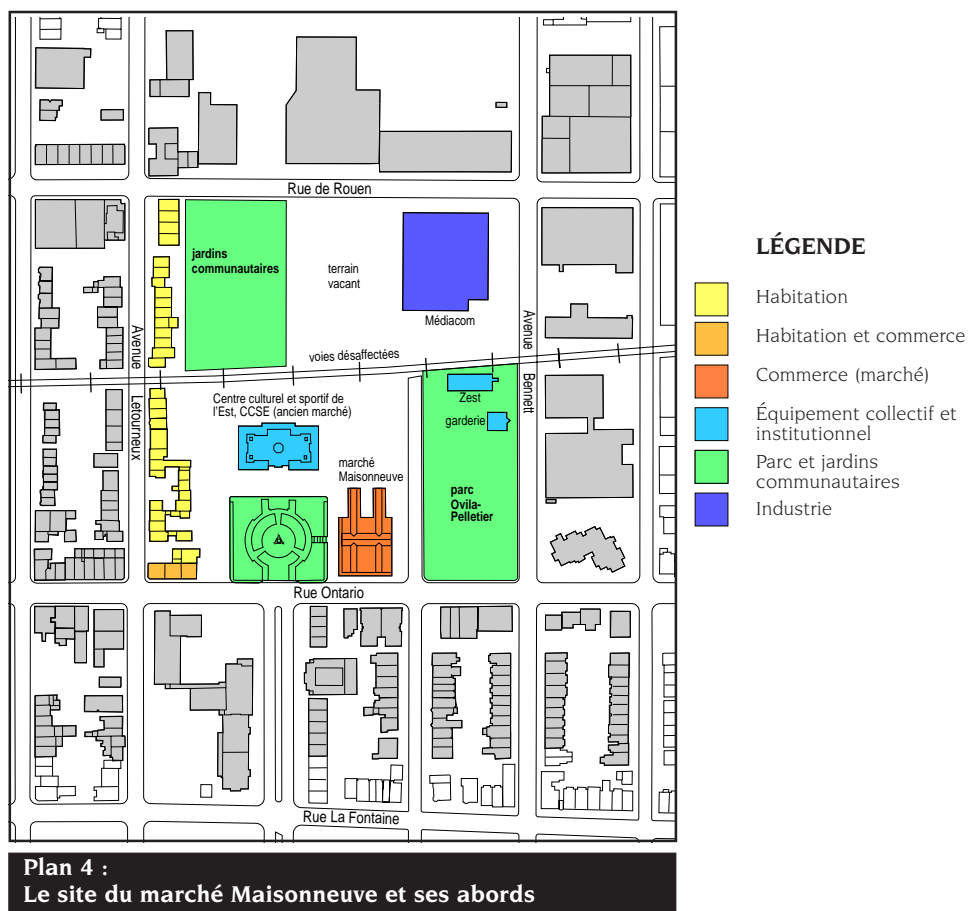
-  Voie cyclable existante
-  Voie cyclable réalisée durant l'élaboration du P.P.U.
-  Tronçon de voie publique à réaménager

— INTERVENTIONS LIÉES À L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

-  Secteur résidentiel à réhabiliter
-  Axe commercial à consolider (trottoirs, mobilier, façades, verdure)
-  Intersection à réaménager
-  Parc à consolider
-  Interventions sur le domaine public
-  Point d'observation

— MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

-  Élément patrimonial à valoriser



Le site du marché est inscrit dans le quadrilatère délimité au nord par la rue de Rouen, au sud par la rue Ontario, à l'est par l'avenue Bennett et à l'ouest par la rue Letourneau (voir le plan 4). Il est occupé par un ensemble de bâtiments et de terrains regroupant des activités socio-culturelles, récréatives et commerciales. On y retrouve, en effet, sur la frange ouest du site, une rangée d'immeubles résidentiels et dans la partie nord les jardins communautaires, un terrain vacant, propriété de la Ville, le bâtiment de la compagnie Médiacom. Le centre est traversé par les voies ferrées désaffectées du Canadien National. Dans la partie sud on relève le bâtiment de l'ancien marché Maisonneuve devant lequel se profilent la place Genevilliers-Laliberté et le monument la Fermière, le nouveau marché Maisonneuve et le parc Ovila-Pelletier, occupé dans sa partie nord par deux petits bâtiments à vocation communautaire.

Les dimensions restreintes de ce site à vocation polyvalente constituent une contrainte sérieuse au déroulement fonctionnel et harmonieux du nombre croissant d'activités sur le site : concerts, danses sociales, spectacles sons et lumières, vente de produits agro-alimentaires, etc. Avec le succès que connaît la programmation artistique et culturelle des organismes locaux ainsi que la croissance tangible des activités du nouveau marché, il s'avère opportun de restructurer le site du marché afin de lui conférer une meilleure homogénéité spatiale qui lui permettra de jouer pleinement son rôle de pôle d'animation et de rassemblement du quartier et de l'arrondissement.

Rôle et fonction des bâtiments et des terrains du site du marché

Pour bien saisir le sens et la portée du projet d'aménagement du site du marché, il importe de définir le rôle et la fonction des bâtiments et terrains que l'on y retrouve actuellement. Cette démarche permet aussi de bien cerner les besoins et attentes des différents occupants.

- L'ancien marché

Cet édifice constitue un repère majeur dans le quartier non seulement par la qualité de son architecture mais aussi en raison de son rôle civique depuis sa construction, à titre de lieu d'accueil d'activités commerciales et socio-culturelles. Si la fonction agro-alimentaire a été transférée dans le bâtiment du nouveau marché, les activités socio-culturelles et récréatives y sont maintenues. En effet le centre culturel et sportif de l'Est (CCSE) occupe les locaux depuis 16 ans. Cet organisme a mis sur pied une vaste gamme de services à la communauté (danse, sports, théâtre, musique, garderie etc). Les responsables estiment que les locaux ne parviennent plus à répondre aux besoins en espaces requis par d'autres activités ou événements essentiels à la collectivité, entre autres l'implantation d'une salle de réunions pouvant contenir environ 250 per-



La façade principale de l'édifice de l'ancien Marché Maisonneuve, aujourd'hui.

sonnes dans des conditions confortables et fonctionnelles ainsi qu'un gymnase. De plus l'espace immédiat entourant ce bâtiment doit être mieux structuré, mieux aménagé pour accueillir les activités extérieures.

- Le nouveau marché Maisonneuve

Depuis son inauguration en juin 1995 les activités agro-alimentaires du nouveau marché ont drainé dans le quartier un achalandage important, contribuant à renforcer considérablement le rôle de pôle socio-économique du site du marché. Les responsables de la Corporation de gestion des marchés publics qui gère les activités ne prévoient pas à court terme une expansion substantielle. Par conséquent l'agrandissement de ce bâtiment dans un tel horizon ne sera vraisemblablement pas nécessaire.



Le nouveau Marché Maisonneuve.





Vue de la façade arrière de l'édifice de l'ancien marché, à partir de la rue Rouen.

- *Les jardins communautaires*

Établis en 1976, les jardins communautaires Maisonneuve constituent la deuxième plus important du réseau montréalais, avec 251 jardinets. C'est une activité de détente et de loisirs fort appréciée par la communauté locale et qui contribue également à sensibiliser les responsables des jardinets et leurs proches à l'écologie urbaine. Le Service des sports, des loisirs et du développement social a, depuis 1989, la responsabilité de la planification, de la coordination et de l'harmonisation des actions touchant les programmes de l'ensemble des jardins communautaires. La gestion des jardins communautaires Maisonneuve, comme celle des autres du réseau, est confiée à un organisme bénévole qui veille, entre autres, au respect des règlements et à l'attribution des lots.

Les jardins Maisonneuve semblent répondre à un réel besoin. Leur localisation devrait être maintenue et leur environnement immédiat amélioré.

- *Les voies ferrées du Canadien National*

Au cours du mois de mai 1996, le C.N. a confirmé l'abandon de l'utilisation des voies ferrées. Des études sont en cours au Service des parcs, des jardins et des espaces verts pour intégrer

cette frange dans le réseau vert et y aménager un sentier polyvalent. Par ailleurs, le projet de développement commercial du carrefour Valois préparé par la SIDAC Ontario prévoyait l'utilisation de l'emprise pour une navette en tramway. Cette option fait l'objet d'une étude de faisabilité par un consultant à la demande du promoteur.

- *Le terrain vacant de la Ville*

Ce terrain d'une superficie d'environ 6 000 m² était prévu à des fins industrielles, selon le plan d'urbanisme. Redevenu propriété municipale depuis 1996 sa vocation a fait l'objet de discussions.

Plusieurs propositions ont émergé lors des rencontres entre le Service de développement économique et le comité ad hoc des usagers du site du marché en mars 1996. Certains participants avaient proposé d'y aménager un parc considérant la carence en espaces verts dans le quartier, d'autres ont suggéré que le terrain soit consacré à des activités socio-récréatives, notamment par l'aménagement d'un court de tennis. Au cours d'une rencontre interservices en octobre 1996, le Service des sports, loisirs et du développement social a proposé d'y implanter un site familial, avec plans d'eau et aires de détente.

- *L'entreprise Médiacom*

L'entreprise est installée dans ce bâtiment depuis sept ans. Elle offre environ 100 emplois. Le terrain sur lequel est érigé le bâtiment occupe une superficie de 12 000 mètres carrés dont le tiers est voué au stationnement des véhicules. La Ville souhaite, de concert avec les propriétaires, contribuer davantage au verdissement des interfaces de ce bâtiment avec le reste du site du marché.



Le parc Ovila-Pelletier, dans l'axe de la rue William-David

- Le parc Ovila-Pelletier

Ce parc occupe une superficie d'environ 10 000 mètres carrés. Il sert de terrain de jeu, notamment à la pratique de la balle molle et du baseball pour les jeunes de 8 à 12 ans. Aucun projet d'aménagement à court terme n'y est prévu. Le Service des parcs, jardins et espaces verts propose de maintenir la vocation de parc en attendant de préparer une option d'aménagement à cette fin.

Par ailleurs les deux bâtiments établis dans la partie nord du parc sont occupés par des activités communautaires, l'un abrite une garderie, l'autre est le siège de l'organisme «ZEST» qui est placé sous l'égide du Centre culturel et sportif de l'est.



Les logements donnant sur le site du marché.

-Les logements de la rue Letourneux

Ces bâtiments en rangée donnant face à la rue Letourneux ont été construits au début du siècle. Ils renferment une trentaine de logements sur la partie comprise entre les voies ferrées et la rue Ontario. Leur disposition irrégulière et l'absence d'une démarcation adéquate des cours arrière compromettent la lisibilité et la définition spatiale du site du marché.

Les éléments de composition urbaine du projet

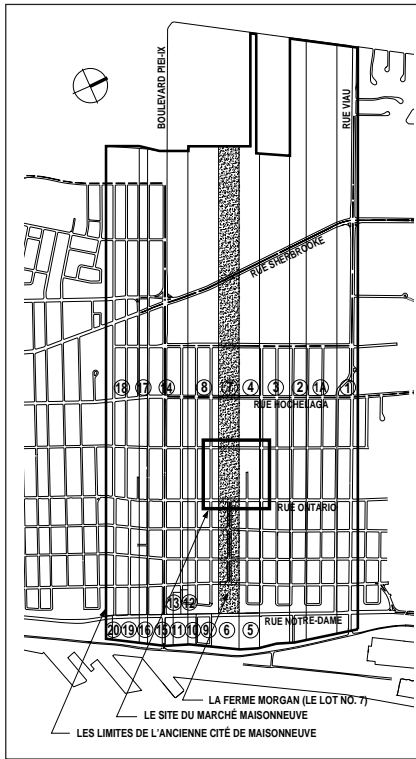
La conception du projet d'aménagement du site du marché dans le tissu urbain du quartier implique d'abord une réflexion particulière sur la forme et le rôle de l'espace du marché dans l'évolution de la trame afin de dégager certains éléments de composition urbaine essentiels au réaménagement harmonieux du site, indépendamment des besoins exprimés par les occupants du site.

L'analyse de l'évolution cadastrale révèle que le secteur du marché a joué un rôle civique majeur pour la collectivité locale.

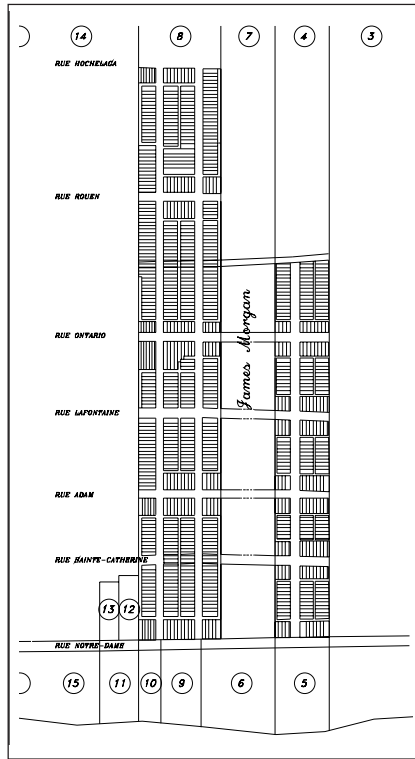
En effet, cet espace faisait partie d'un lot appartenant à James Morgan (voir le plan 5). Jusqu'en 1907 la plupart des lots situés à l'est et à l'ouest étaient déjà lotis et construits alors que celui de James Morgan demeurait encore inexploité (voir le plan 6).

Selon l'historien P.A Linteau, James Morgan était moins intéressé à la spéculation foncière que les propriétaires voisins. Lorsque vint le grand mouvement d'embellissement dont le quartier fit l'objet à partir de 1910, la terre de Morgan fut disponible pour accueillir un magnifique ensemble urbain composé du site du marché à l'extrémité nord, du parc Morgan à l'extrémité sud et d'une magistrale avenue les reliant, en l'occurrence l'avenue Morgan qui fut construite en 1914 (voir le plan 7). Toutefois ce n'est qu'en 1937 que

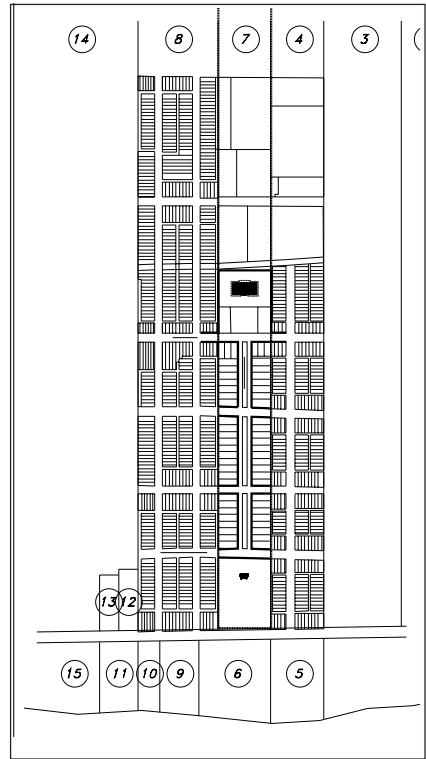




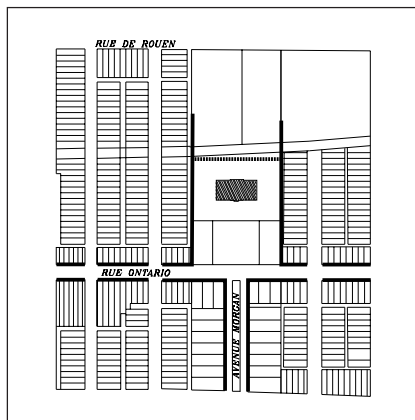
Plan 5 :
Le site du marché au centre du lot original (n° 7) de J. Morgan (1883-1918)



Plan 6 :
Lotissements organisés autour du terrain de J. Morgan (1907)



Plan 7 :
Configuration de l'ensemble urbain : marché - avenue - parc dans les limites du lot original de Morgan (1996)



Plan 8 :
La configuration en forme d'alcôve du site du marché à partir des axes Ontario et Morgan

l'avenue sera aménagée conformément au plan de F.G. Todd.

Plusieurs constats se dégagent de cette lecture succincte de l'évolution historique du site du marché:

- l'ensemble urbain marché-avenue-parc est inscrit dans les limites de la terre de J. Morgan (lot n^o 7);
- l'espace du marché est perçu comme une alcôve depuis la rue Ontario établissant une symétrie par rapport à l'axe de l'avenue Morgan;
- il existe une persistance dans les usages notamment ceux de nature civique et agricole que l'on relève à travers le temps sur le site du marché.

Le projet

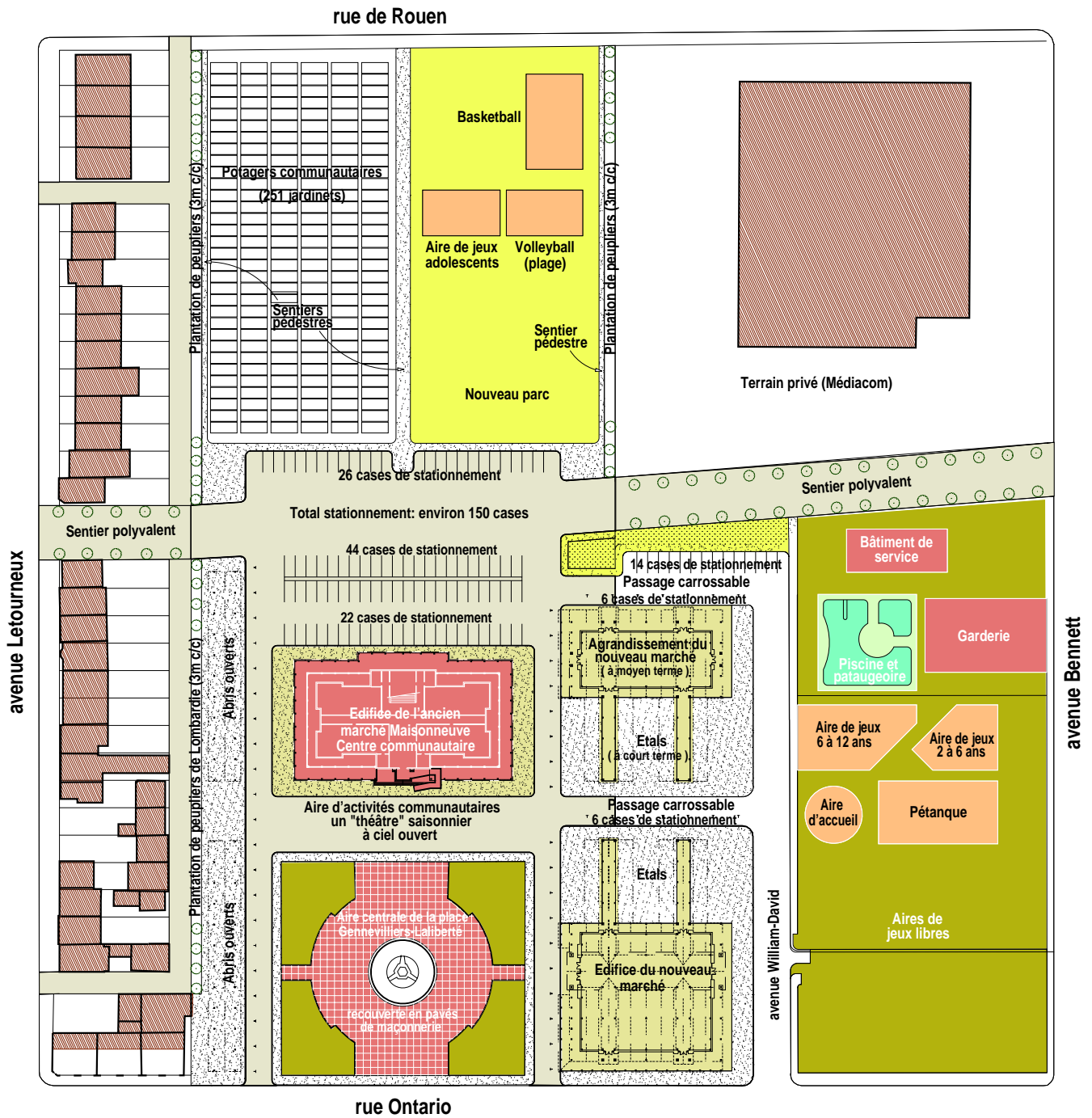
Le projet d'aménagement du site du marché s'appuie sur quatre composantes majeures de composition urbaine (voir le plan 9):

- la restructuration et la définition de l'ensemble de l'espace civique dont l'ancien marché est le centre;
- la définition et la lisibilité de «l'espace-alcôve» tant dans l'axe de la rue Ontario que dans celui de l'avenue Morgan;
- l'harmonisation fonctionnelle des usages et activités qui se développent sur le site;
- l'intégration harmonieuse de toute nouvelle construction ou de tout aménagement d'espace libre dans le quadrilatère du site du marché;

Interventions proposées

- Plantation de deux rangées d'arbres (peupliers) le long des limites originales correspondant à celles de la terre de Morgan, pour marquer et définir l'espace du site. Cette délimitation rétablit et renforce la présence du bâtiment de l'ancien marché comme repère principal au centre de l'espace civique.
- Réaménagement de la surface au sol autour du bâtiment de l'ancien marché par un revêtement uniforme plus approprié, qui s'étend aux limites des jardins communautaires et du terrain vacant municipal. Ce traitement confère une meilleure homogénéité visuelle aux espaces avant, latéraux et arrière du bâtiment. Les espaces arrière sont réservés aux fins de stationnement.
- Emplacement pour agrandir le nouveau marché à moyen terme selon une implantation analogue au bâtiment existant. Cet espace peut être occupé par des étals temporaires à court terme.
- Aménagement d'un nouveau parc d'environ 6200 m² sur l'emplacement du terrain municipal vacant situé entre les jardins communautaires et l'entreprise Médiacom; ce parc comprendrait des aires de jeux de volley-ball, de ballon-panier ainsi qu'un espace de jeux prévu pour les adolescents.
- Réaménagement du parc Ovila-Pelletier afin de répondre aux besoins des différents utilisateurs. Le réaménagement comprend:
 - l'implantation d'un site familial avec plans d'eau et aires de détente dans la partie nord du parc Ovila-Pelletier, d'une superficie d'environ 1700 m². La localisation du site familial à cet endroit permet de consolider la vocation sociorécréative du parc. Par ailleurs, il serait souhaitable d'envisager la relocalisation de la garderie, adjacente au site familial, si une telle





Plan 9 : Plan d'aménagement du site du marché

opportunité se présente en périphérie du site. La relocalisation de la garderie permettra une meilleure utilisation du parc Ovila-Pelletier.

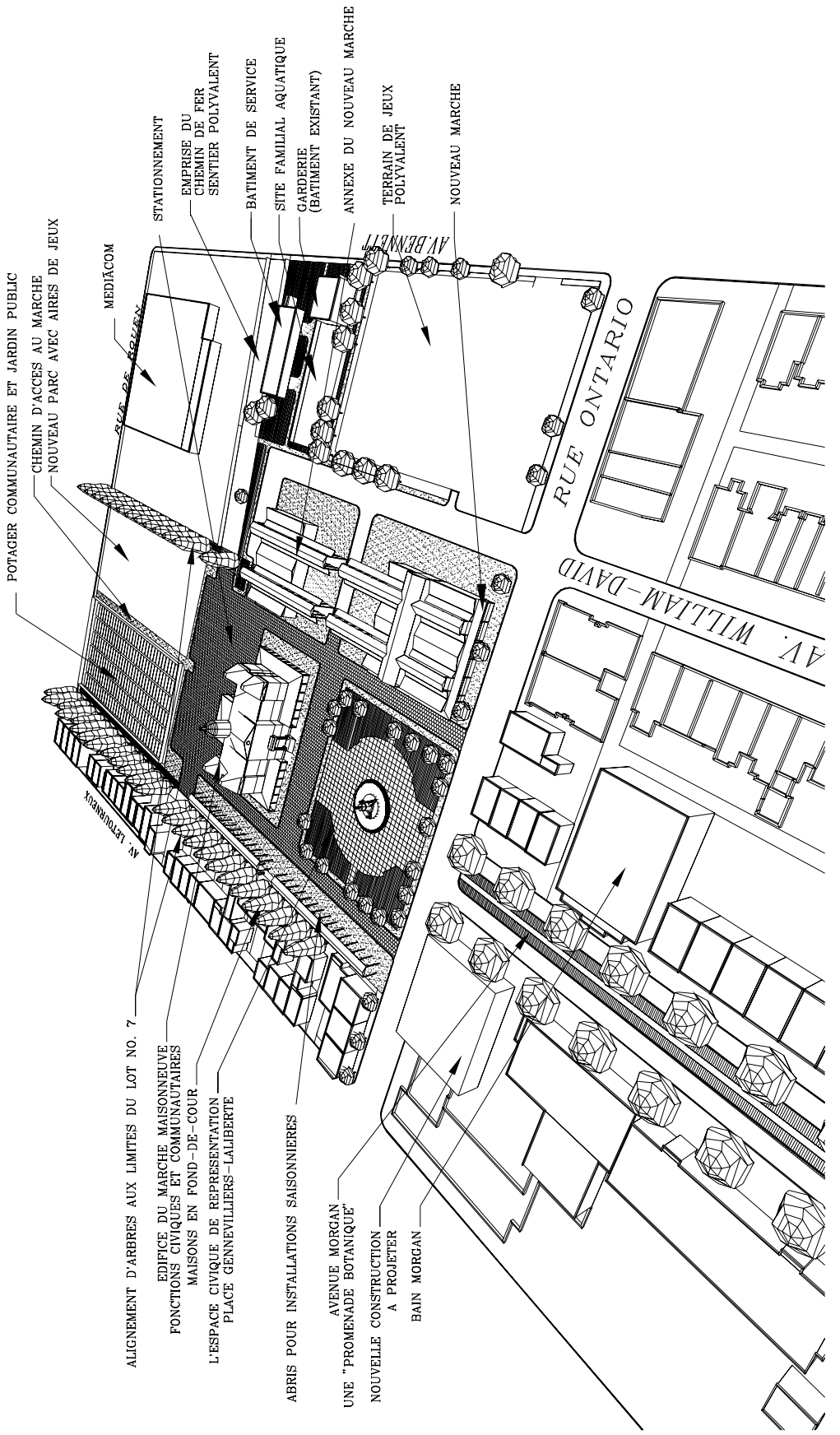
L'aire de jeux est maintenue et sera réaménagée en fonction des besoins de la population locale. Elle comprend notamment : une aire d'accueil, des aires de jeux pour des utilisateurs de 2 à 6 ans et de 6 à 12 ans, une aire de jeux de pétanque, une aire de jeux libres.

- La construction d'un bâtiment sociocommunautaire avait été évoquée durant l'élaboration du programme particulier d'urbanisme dans le but de consolider le rôle de pôle civique du site du marché. Dans l'éventualité où un tel projet s'avérerait réalisable, il serait opportun de localiser le bâtiment dans le périmètre immédiat du site du marché afin que ce dernier puisse profiter de l'animation et de l'achalandage générés par les activités communautaires.
- Installation d'abris temporaires avec étales pour délimiter la fonction résidentielle des terrains irrégulièrement construits de la rue Letourneux des autres activités du site du marché.
- Aménagement d'environ une centaine de cases de stationnement sur le site. Les rues adjacentes de Rouen, Bennett offrent une cinquantaine d'espaces de stationnement additionnels. Les besoins actuels se chiffrent à quelques 80 unités de stationnement.
- Maintien des jardins communautaires.
- Réaménagement de l'emprise des voies ferrées désaffectées pour permettre aux piétons, cyclistes et éventuellement aux véhicules d'accéder directement au site du marché. Cette dernière option aurait pour effet de réduire les congestions de trafic sur les rues Ontario et Letourneux, lors des périodes d'affluence.
- Établissement de petits sentiers pédestres en poussière de pierre donnant accès au site du marché à partir de la rue de Rouen. Les sentiers se terminent à l'arrière du marché, sur des îlots paysagers dont l'aménagement pourrait intégrer soit des fontaines, des porte-vélos ou du gazon.
- Diminution de la circulation véhiculaire en avant et dans les voies latérales adjacentes au bâtiment de l'ancien marché et de la place Genevilliers-Laliberté.
- Illumination nocturne de l'ancien bâtiment du marché et de la Place Genevilliers-Laliberté.
- Verdissement des alentours de la propriété de Médiacom.
- Nouveau revêtement de la chaussée de la rue Ontario devant le site du marché entre les axes Letourneux et Bennett pour encadrer le lien visuel entre le site du marché et la promenade Morgan.

Coûts estimés des travaux

La réalisation du projet de réaménagement du site du marché nécessitera des investissements municipaux de 4,5 millions de dollars. Ce montant couvre notamment les interventions reliées à la délimitation du site et aux matériaux de revêtement du sol autour du bâtiment au marché ainsi que l'implantation du site familial.





L'AVANT-PROJET URBAIN DU SITE DU MARCHÉ MAISONNEUVE: PERSPECTIVE AERIENNE

Plan 10 : Vue axonométrique du projet de réaménagement du site du marché

3.2

LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DE LIENS ENTRE LE PÔLE RÉCRÉOTOURISTIQUE ET LE QUARTIER

Les trois projets qui sont proposés à cet égard trouvent leur origine dans les orientations du Plan directeur de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve. En effet deux des objectifs du Plan sont de favoriser le développement du pôle récréo-touristique et d'encourager le tourisme dans le quartier Maisonneuve. Le document d'orientations du programme particulier d'urbanisme présenté en janvier 1996 propose de créer des liens accessibles, confortables et sécuritaires entre le pôle et le quartier et identifie leur localisation.

La réalisation de ces liens aura pour effet de permettre la redécouverte du quartier et de ses nombreux lieux significatifs par la population locale et par les visiteurs.

Les trois projets identifiés sont :

- le réaménagement de l'avenue Morgan;
- le réaménagement du boulevard Pie-IX;
- l'implantation de la piste cyclable;

Par ailleurs, en ce qui a trait aux liens est-ouest, il y aurait lieu, d'une part de revoir éventuellement l'aménagement de l'avenue Pierre-de-Courbertin et d'autre part d'évaluer, suite au projet de prolongement du boulevard Ville-Marie, préparé par le Ministère des Transports du Québec, les impacts de celui-ci sur le cadre et la qualité de vie dans le quartier.

Le projet de réaménagement de l'avenue Morgan

L'avenue Morgan constitue incontestablement, avec ses deux voies séparées par un terre-plein central, l'une des plus belles voies publiques de la ville dont le tracé s'inscrit dans le courant des mouvements «City Beautiful» et «Garden City» de l'époque. Il offre à partir du kiosque situé au parc Morgan une magnifique perspective vers l'ancien marché Maisonneuve et possède en outre sur le côté est, l'un des plus beaux spécimens de l'architecture classique, soit le bâtiment du bain public et gymnase Maisonneuve.



La façade d'inspiration Beaux-Arts du bain public Morgan

Malheureusement le concept original de cet axe a été modifié entraînant notamment le rétrécissement du terre-plein central et un nouvel alignement de plantations au centre de celui-ci. Ces transformations ont eu pour effet de déprécier la qualité des perspectives originales et de reléguer au second plan les façades des édifices de l'ancien marché Maisonneuve et du bain public.

Considérant les projets de réaménagement du site marché, de rénovation du kiosque du parc Morgan et du théâtre Denise Pelletier à l'intersection nord-ouest de la rue Ste-Catherine et de l'avenue Morgan, il importe de réaménager en profondeur l'axe Morgan pour consolider et renforcer son rôle de lien.



Le projet de réaménagement de l'avenue Morgan (voir le plan I0) vise à offrir une promenade horticole et ornementale depuis le site du marché jusqu'au parc Morgan et à valoriser les perspectives que l'on peut observer dans son axe. Il aura pour effet de raffermir les liens entre le site du marché et le parc Morgan, de conférer à l'avenue une allure plus magistrale rappelant la configuration originale.



L'avenue Morgan vers 1920



L'avenue Morgan aujourd'hui

L'aménagement horticole particulier de l'axe Morgan constituera un prolongement du jardin botanique dans le quartier Maisonneuve et représentera une attraction particulière outre son rôle de lien.

Les interventions porteront à court terme sur la réfection du terre-plein central. À moyen terme on pourra envisager le réaménagement des trottoirs et du mobilier urbain environnant, lesquels se révèlent en bon état actuellement.

Les interventions proposées sont les suivantes :

- L'élargissement du terre-plein central, de 4,8 m à 8,5 m.
 - L'aménagement de deux rangées de haies arbustives continues, à croissance basse et de fleurs, de chaque côté du terre-plein.
 - La transplantation des arbres qui masquent les perspectives vers le bâtiment du marché et l'émondage régulier de ceux situés en face du bâtiment du bain public.

- L'installation de mobilier urbain approprié (lampadaires décoratifs, bancs, poubelles, etc).
- Un traitement particulier (poussière de pierre) de l'allée de promenade centrale en vue de rendre la marche plus confortable.
- Le maintien de deux voies de circulation automobile de 7,4 m dans chaque direction, une des voies de circulation servant à des fins de stationnement dans chaque sens; la chaussée sera aussi partagée avec la voie cyclable dans chaque direction.

- Un traitement particulier des intersections avec les rues est-ouest, notamment les rues Ontario, Adam, Sainte-Catherine et Lafontaine pour souligner la continuité visuelle de la promenade et assurer une plus grande sécurité aux promeneurs.
- La reconfiguration du trottoir en face du parc Morgan.

Coûts estimés des travaux

La réalisation du projet de réaménagement de l'avenue Morgan nécessitera des investissements municipaux de 1,2 million de dollars.

Le projet de réaménagement du boulevard Pie-IX

Construit en 1911, le boulevard Pie-IX, à l'instar de l'avenue Morgan et de la rue Viau, fait partie des axes prestigieux conçus pendant le grand mouvement d'embellissement. Certains fondateurs de Maisonneuve avaient soutenu le projet d'un parc d'expositions grandioses à l'emplacement actuel du parc Maisonneuve et du Jardin botanique. Le boulevard Pie-IX devait, avec la rue Viau, relier le quartier à ce parc d'expositions qui n'a d'ailleurs jamais été réalisé.

Avec l'essor industriel de l'après-guerre la configuration du boulevard a été modifiée pour répondre aux exigences croissantes de la circulation véhiculaire, notamment pour la desserte du port de Montréal et des quartiers plus au nord. L'artère résidentielle et institutionnelle prestigieuse a fait alors place à une collectrice accueillant un trafic dense. Le volume de piétons s'est également accru, en particulier aux intersections des rues Ontario et Sainte-Catherine qui sont les artères commerciales du quartier. L'intersection Pierre-de-Coubertin et Pie-IX, à



Le boulevard Pie-IX vers 1920

proximité des accès du métro, accueille aussi un volume de piétons important notamment lors de la tenue d'événements spéciaux au pôle récréo-touristique. Les trottoirs relativement exigus (1,5 m) sont en voie de détérioration sur plusieurs tronçons du boulevard.

Sur les deux côtés du boulevard Pie-IX on relève des bâtiments résidentiels, institutionnels et industriels d'une grande valeur architecturale. De plus le couvert végétal constitue l'un des plus denses du quartier. Il est encore généralement en bon état à l'exception du tronçon situé au sud de la rue Ontario sur le côté ouest où l'on relève une dizaine d'arbres morts ou en voie de l'être. Ceux-ci seront remplacés sous peu.

Par ailleurs l'éclairage d'appoint pour les piétons est déficient sur l'ensemble du tronçon. Malgré des efforts visibles d'embellissement du terre-plein central, suite à l'installation de plantes ornementales et d'oriflammes sur les lampadaires centraux, il faut reconnaître que le boulevard Pie-IX est devenu une artère urbaine majeure vouée à la circulation véhiculaire au détriment de son allure attrayante et prestigieuse du début du siècle.



Le boulevard Pie-IX accueille aujourd'hui un trafic véhiculaire rapide et dense ...



... et l'exiguïté des trottoirs restreint les déplacements des piétons

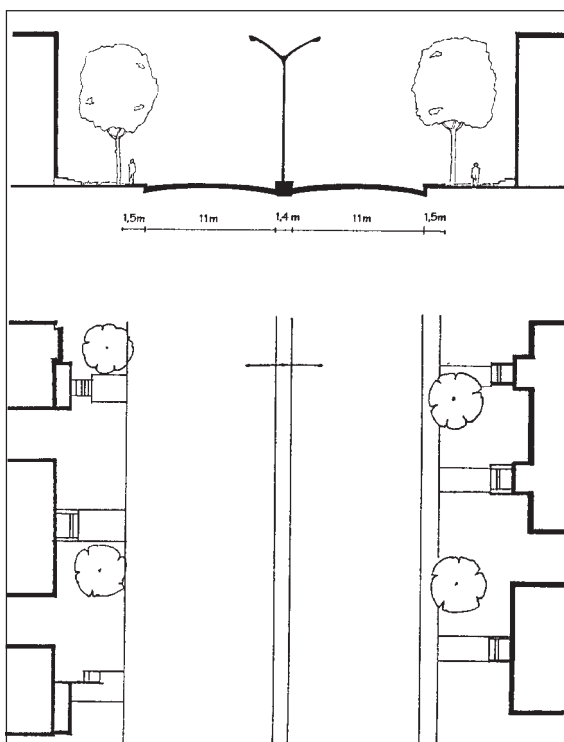


Le projet

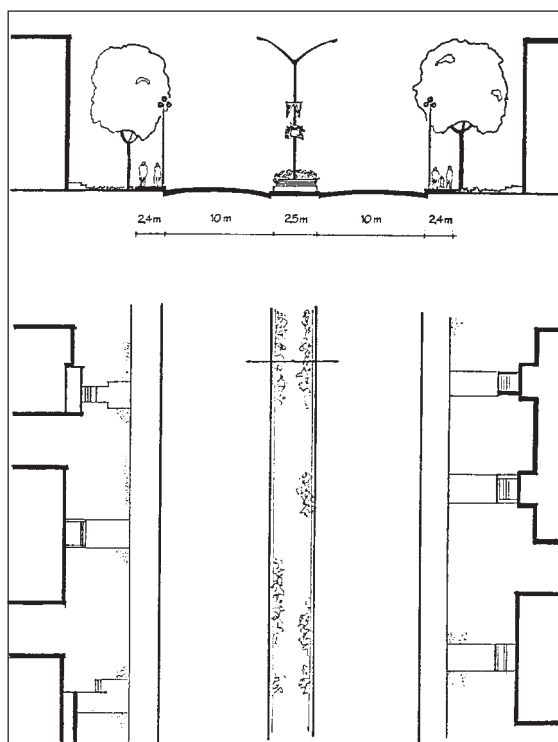
Le projet de réaménagement du boulevard Pie-IX aura pour effet de lui conférer une plus grande attraction, de mettre en relief les bâtiments qui le bordent et d'assurer une plus grande sécurité aux piétons tout en permettant à l'artère d'absorber convenablement le trafic véhiculaire local et de transit.

L'option privilégiée et les interventions

Trois options ont été étudiées en fonction de ces objectifs. La première propose l'élargissement maximal des trottoirs de chaque côté à 3,3 m et l'élargissement du terre-plein central à 3 m, la deuxième prévoit l'élargissement des trottoirs et du terre-plein à 3 m et à 4,5 m respectivement. Dans les deux cas des plantations d'arbres sont



Plan 12 :
L'état actuel du boulevard Pie-IX



Plan 13 :
Le projet d'aménagement du boulevard Pie-IX

prévues au centre du terre-plein. Cependant, ces deux options impliquent des coûts élevés, résultant du déplacement des infrastructures et ne garantissent pas pour autant la durabilité des plantations à long terme, en raison notamment de l'effet des sels de déglacage et de la poussière. De plus, la deuxième option implique également la réduction du nombre de voies de circulation à deux dans chaque direction.

L'option retenue constitue une solution mitoyenne. Elle propose :

- L'élargissement des trottoirs de 1,5 m (5'-0") à 2,4 m (8"-0") vers la chaussée.
- L'élargissement du terre-plein de 1,4 m à 2,5 m (voir les plans 12 et 13) et la plantation d'espèces ornementales.
- L'installation de lampadaires décoratifs en bordure ou en fond de trottoir, ainsi que d'autre mobilier urbain approprié.
- Le maintien des trois voies de circulation de 3,35 m dans chaque direction.
- L'illumination des bâtiments institutionnels de valeur patrimoniale.

Cette option améliore la circulation piétonne qui devient plus fluide et plus sécuritaire par rapport à la situation actuelle et permet de mettre en relief les façades des bâtiments suite à l'élargis-



Croquis perspectif illustrant l'aménagement du domaine public

sement des trottoirs. Cette initiative a aussi pour effet de réduire les coûts de déplacement des infrastructures compte tenu des procédés techniques qui peuvent être utilisés pour les maintenir à leur place, malgré la surlargeur proposée.

Coûts estimés des travaux

Le coût estimé des travaux de réaménagement du boulevard Pie-IX s'établit à 2,5 millions de dollars.





Vue de la piste cyclable vers le nord, à partir des voies ferrées du CN.

Le projet d'implantation de la piste cyclable

Le lien cyclable constitue également un projet majeur dans la perspective d'établissement de liens fonctionnels et confortables entre le pôle récréotouristique et le quartier. Il contribue de façon significative à la promotion du site du marché et de l'avenue Morgan ainsi qu'à leur achalandage par les visiteurs originant des autres quartiers de la ville. De plus, Il représente un maillon important du réseau cyclable dans l'axe Nord-Sud, permettant de relier la voie cyclable

de la rue Rachel jusqu'à celle de la rue Notre-Dame en offrant un parcours des plus diversifiés au plan visuel. Il s'agit de l'un des projets qui a été unanimement réclamé à la Table de Concertation Tourisme Hochelaga-Maisonneuve depuis quelques années.

Le tracé retenu consiste en une bande marquée au sol, de 4 mètres de large, qui part du parc Maisonneuve, traverse les terrains de la RIO en contournant le stade de part et d'autre pour rejoindre l'avenue Bennett à l'intersection de la rue Pierre-de-Coubertin. De cet endroit, la piste devient une bande cyclable sur le côté ouest de l'avenue Bennett jusqu'à la rue Ontario pour bifurquer vers l'ouest devant le Marché Maisonneuve.

Toutefois, lorsque les voies ferrées seront enlevées, les cyclistes pourront utiliser cette emprise comme accès alternatif direct au marché. Un panneau y sera installé à cette fin. Par la suite la piste reprend, en chaussée partagée, depuis la rue Ontario l'avenue Morgan jusqu'à la voie cyclable de la rue Notre-Dame (voir le plan 3).

3.3

L'AMÉLIORATION DES LIENS EST-OUEST

Outre l'aménagement des liens dans l'axe nord-sud du quartier, il s'avère opportun de faciliter et d'améliorer le cas échéant, les relations entre celui-ci et les autres quartiers situés à l'est et à l'ouest, notamment Mercier et Hochelaga. À cet égard les rues Ontario, Hochelaga, Sainte-Catherine constituent des axes importants dont le réaménagement à moyen et à long terme pourrait générer des impacts bénéfiques dans le quartier.

Toutefois à moyen terme, il importe de revoir l'aménagement des rues Pierre-de-Coubertin et Notre-Dame. La première joue un rôle d'espace de transition entre le pôle récréo-touristique et le quartier, la seconde fait l'objet d'un important projet de transformation du ministère des Transports du Québec.

☞ La révision de l'aménagement de l'avenue Pierre-de-Coubertin

L'avenue Pierre-de-Coubertin a été conçue pour faciliter notamment la desserte véhiculaire des installations olympiques. Elle comprend quatre voies dans chaque direction. Elle constitue, en raison de la largeur excessive de sa chaussée (30 mètres), une barrière physique importante entre le pôle récréo-touristique et le quartier. Sur le tronçon de l'avenue compris entre le boulevard Pie-IX et la rue Viau, il n'existe aucune activité commerciale ou récréative avec pignon sur rue, susceptible de géné-



L'avenue Pierre-de-Coubertin : une importante barrière physique entre le pôle récréo-touristique et le quartier

rer l'animation ou l'achalandage de manière continue. Les trottoirs, malgré leur largeur suffisante (3 mètres), sont dépourvus de mobilier urbain attrayant et de végétation. Cette situation confère à l'avenue une allure plutôt austère qui compromet son rôle d'espace de transition entre le pôle récréotouristique et le quartier.

Il s'avère par conséquent opportun d'aménager cet espace tampon de manière plus conviviale, d'atténuer son caractère de barrière physique afin de mieux intégrer le pôle récréotouristique au quartier avoisinant et de rendre cette rue plus animée. La participation de la Régie des installations olympiques (RIO) est requise à cet effet.

La révision du réaménagement de l'avenue impliquerait des interventions consistant notamment à :

- élaborer, en collaboration avec la RIO, un projet de réaménagement de la bande de terrain longeant les installations de la RIO, avenue Pierre-de-Coubertin;
- réaménager le domaine public en y installant un mobilier urbain adéquat ainsi que la végétation;
- réaménager les intersections avec les axes Pie-IX, Bennett et Viau de manière sécuritaire et attrayante pour accentuer leur rôle de lien entre le pôle et le quartier;
- élargir et aménager le terre-plein central en y ajoutant des arbres à croissance basse et des plantes ornementales.



Le projet de prolongement du boulevard Ville-Marie

Le projet de prolongement de l'autoroute Ville-Marie, dans l'axe de la rue Notre-Dame, a été envisagé par le ministère des Transports du Québec depuis le début des années soixante-dix. Le projet initial de construction d'une autoroute avait à l'époque suscité de vives oppositions des résidents du quartier Maisonneuve, notamment à cause de la démolition de logements ainsi que des nuisances visuelles et acoustiques qu'un tel projet aurait causées aux résidents riverains. Depuis, le Ministère a opté pour l'aménagement d'un boulevard urbain.

En 1995, le Ministère a entamé des discussions avec la Ville de Montréal pour déterminer le tracé de ce boulevard. En janvier 1996, le Ministère a présenté une première proposition. Le tracé envisagé consiste en un boulevard urbain au sol avec 3 voies dans chaque direction de la rue Frontenac jusqu'à l'autoroute 25.



La rue Notre-Dame (vue vers l'ouest) fait actuellement l'objet d'un important projet de transformation du M.T.O.

Sans nier la nécessité d'un lien est-ouest efficace dans l'est de Montréal, il est important de rappeler que l'aménagement de la rue Notre-Dame, exécuté depuis environ vingt ans, a négligé l'existence des quartiers résidentiels que traverse cette voie rapide depuis le centre-ville. Ce type d'aménagement, lié à d'autres facteurs, a certes contribué au déclin des quartiers Centre-Sud,

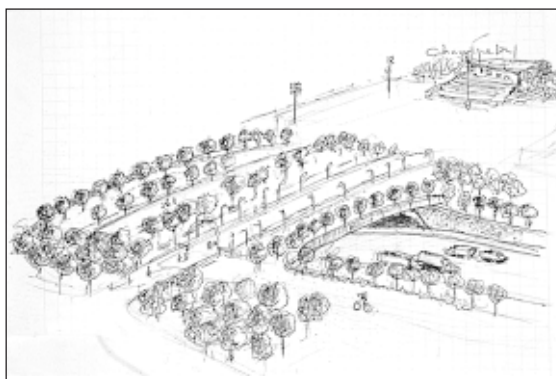
Hochelaga et Maisonneuve. Le réaménagement de la rue Notre-Dame offre l'occasion de revitaliser les abords des quartiers qui longent cette artère et d'éviter l'effet de tranchée créé aujourd'hui. La Ville de Montréal propose d'entamer des discussions à ce sujet avec le ministère des Transports du Québec en concertation avec les résidents du quartier.

Impacts du tracé sur le quartier

L'option de base retenue par le Ministère assure un meilleur accès dans l'axe est-ouest à l'ensemble de l'arrondissement. La Ville de Montréal a toutefois déjà soumis trois commentaires au Ministère en ce qui concerne la proposition présentée.

- Pie-IX / Ville-Marie

De façon générale, l'aménagement de l'intersection proposée empiète trop au nord. Les éléments géométriques de l'intersection doivent être révisés de façon à s'éloigner le plus possible du secteur résidentiel.



Croquis perspectif illustrant une proposition de lien entre les parcs Morgan et Champêtre.

- Lien entre les parcs Morgan et Champêtre

Depuis de nombreuses années le problème d'accessibilité entre ces deux parcs s'est posé de façon accrue, contribuant notamment à l'isolement et à la sous-utilisation du parc Champêtre. Pour

y remédier l'option de tracé la plus appropriée consisterait à construire un tronçon du boulevard en dépression, de la rue Letourneux jusqu'au prolongement de l'axe de l'avenue Bennett. Une telle option aura plusieurs effets positifs inhérents à la qualité de vie des résidents du quartier:

- elle permettra de relier de manière sécuritaire et confortable les deux parcs;
- elle offrira des espaces verts additionnels à la population du quartier suite au réaménagement en surface de l'emprise occupée par le boulevard;
- elle renforcera l'utilisation du parc Champêtre à des fins récréatives, sportives, polyvalentes et comblera significativement le déficit en espaces verts que le quartier accuse.



Le réaménagement de la rue Notre-Dame doit offrir aux résidents des perspectives plus attrayantes.

Si une telle option devait s'avérer impossible à réaliser, il demeure alors essentiel d'aménager un ou deux liens sécuritaires, biens signalés dans l'axe de la rue Letourneux et dans l'axe des deux parcs.

Compte tenu de l'enjeu que représente l'accessibilité du parc Champêtre présentement sous-utilisé, toutes les options doivent

être étudiées soigneusement par le ministère des Transports, la Ville de Montréal et les autorités portuaires pour favoriser son accessibilité dans le cadre du projet de prolongement du boulevard Ville-Marie.

- Section Viau à Dickson

Par ailleurs, dans la section de Viau à Dickson, il y aurait lieu de préserver le Centre des soins prolongés pour la valeur patrimoniale du bâtiment et l'espace boisé du site, d'envisager la possibilité de convertir l'immeuble à des fins sociales ou de santé et d'envisager la récupération de l'espace vert pour l'aménagement d'un parc. À cette fin, le tracé devrait être déplacé vers l'est, dans l'axe de l'ancienne cour de triage du CN.





3.4 LES PROGRAMMES ET PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE URBAINE

L'amélioration du cadre de vie constitue également un enjeu de taille dans la perspective de mise en valeur du quartier. En effet le pouvoir d'attraction de celui-ci dépend de sa capacité à offrir à la population locale et aux futurs résidents une intéressante gamme d'activités et ce, dans un cadre harmonieux. Cet enjeu regroupe donc plusieurs volets pour lesquels des programmes ou des interventions sont proposés.

☞ La réhabilitation du milieu résidentiel

L'habitation demeure la fonction dominante dans l'ensemble du quartier. Les quelque 8400 logements ont surtout été construits dans des bâtiments de deux à trois étages renfermant deux à six logements, bien qu'on retrouve à l'ouest de la rue Viau, entre les rues Hochelaga et de Rouen quelques groupes de bâtiments unifamiliaux.

Près de 12 % des bâtiments du quartier ont été construits avant 1946.

De façon générale le stock de logements situé dans la partie nord du quartier apparaît en bon état. Toutefois les observations sur le terrain et les compilations statistiques révèlent une certaine détérioration des logements dans plusieurs secteurs résidentiels localisés au sud de la voie ferrée du CN, ainsi qu'un taux d'inoccupation relativement élevé dans le parc de logements locatifs.



Habitations typiques du quartier Maison-neuve.

- ***Le programme de revitalisation des quartiers centraux***

Le Service de l'habitation a identifié, dans le cadre du programme municipal-provincial de «revitalisation des quartiers centraux», plusieurs mesures qui visent à réhabiliter le milieu résidentiel et à faciliter l'accès à la propriété privée ou collective des logements par les résidents du quartier. Le programme est en opération depuis avril 1996.

Il comporte trois volets principaux en vertu desquels une subvention peut être octroyée, soit la

- ***Interventions liées au programme de revitalisation des quartiers centraux***

(bilan en juin 1997)

- rénovation de 42 bâtiments pour un total de 194 unités
- réhabilitation de 14 bâtiments barricadés (82 unités)
- démolition de 25 hangars
- la subvention totale de la ville de Montréal est estimée à 1,5 M. de dollars

rénovation résidentielle, la réhabilitation des bâtiments barricadés et la construction de nouveaux logements. La partie du quartier Maison-neuve située au sud des voies ferrées, entre les rues Viau et Bourbonnière, constitue un secteur ciblé par le programme.

Par ailleurs, la ville a octroyé un contrat d'une durée de 18 mois au Collectif Aménagement Hochelaga Maisonneuve, pour la mise en oeuvre du programme.





Le parc Théodore est scindé en deux parties distinctes.

- **Proposition de consolidation du parc Théodore**

Le parc Théodore à l'angle des rues Hochelaga et Viau est actuellement scindé en deux parties distinctes. La plus petite partie, d'environ 2 500 m² de forme triangulaire et très boisée, est inaccessible. Cette inaccessibilité est causée principalement par la bretelle d'accès de la rue Viau vers le sud, qui rejoint la rue Saint-Clément à la hauteur de la rue Hochelaga. Le volume important et la vitesse relativement élevée des véhicules qui empruntent cette bretelle rendent dangereux l'accès à cette partie du parc.

La proposition de consolidation vise donc à relier les deux parties en éliminant la bretelle d'accès. La rue Viau au sud de la rue Hochelaga serait à double sens. Cette intervention permettra d'augmenter la superficie du parc Théodore, de diminuer substantiellement le volume de trafic véhiculaire notamment le trafic lourd sur la rue Saint-Clément qui est à vocation résidentielle. Elle aura également pour effet de valoriser l'ensemble des secteurs résidentiels situés à l'ouest de la rue Viau. (Voir le plan 15)

Cependant une telle initiative implique la révision de la géométrie de la rue Viau aux approches de la rue Hochelaga, en particulier de sa mise à double sens au sud de cette dernière. Le Service de l'urbanisme, en collaboration avec les autres services municipaux compétents, évaluera cette option au moment opportun.



Plan 14 : Le parc Théodore : état actuel



Plan 15 : Le projet de consolidation du parc Théodore

☞ **Attraction et dynamisme des artères commerciales**

L'activité commerciale est particulièrement concentrée sur les rues Ontario et Sainte-Catherine où s'activent déjà des Sociétés d'initiative et de développement des artères commerciales (SIDAC). Ces deux axes sont considérés comme des rues principales dans la mesure où ils comportent, en complémentarité à l'activité commerciale, des logements et des services communautaires qui leur confèrent une ambiance et un achalandage permanents.

Cependant, l'intensité de l'activité commerciale varie selon les tronçons répartis de part et d'autre du boulevard Pie-IX. Ainsi, rue Sainte-Catherine, l'activité commerciale est plus intense à l'est du boulevard Pie-IX, alors que, dans le cas de la rue Ontario, le tronçon le plus actif se trouve à l'ouest du boulevard Pie-IX. Les interventions municipales ont tenu compte de cette réalité en regard du soutien financier à la rénovation des façades des bâtiments commerciaux et à l'amélioration de l'aménagement du domaine public, notamment dans le cadre du Programme Opération Commerce (POC).

Outre les programmes initiés par la Ville, les axes Ontario et Sainte-Catherine doivent faire l'objet d'interventions, particulièrement sur le domaine public et sur les façades des bâtiments afin de compléter et de supporter les programmes économiques municipaux mis en oeuvre.

Soulignons également que le tronçon de la rue Hochelaga compris entre la rue Bourbonnière et le boulevard Pie-IX possède plusieurs établissements commerciaux dont il convient de consolider les activités et les quelques emplois qui s'y rattachent.



La rue Ontario, un axe commercial à consolider

- **Promenade Ontario - programme⁽²⁾ et interventions**

Le tronçon de la promenade Ontario compris dans le quartier a fait l'objet de plusieurs programmes. Le volet rénovation a permis la réalisation de 10 projets nécessitant des investissements privés de 865 480 \$ et la stabilisation de 60 emplois.

Cinq de ces projets consistent en la rénovation d'immeubles et de commerces, quatre constituant de nouveaux commerces et un établissement commercial a été relocalisé.

De plus, dix autres projets sont susceptibles de se réaliser d'ici juin 1999 pour des investissements privés de 1 347 000 \$.

Cependant le domaine public devrait faire l'objet d'une attention particulière en ce qui a trait aux trottoirs et au mobilier urbain, suite à la restructuration du site du marché.

De plus, il convient de réaménager de manière sécuritaire et confortable les intersections de la rue Ontario avec le boulevard Pie-IX, l'avenue Morgan, la rue William-David et la rue Viau, notamment par des marquages au sol et par une signalisation plus appropriée.

(2) Programme Opération Commerce (POC)





La rue Saint-Catherine vers l'est possède un potentiel commercial à consolider.

• **Rue Sainte-Catherine – Programmes et interventions**

La Sidac Sainte-Catherine Est a bénéficié de 16 projets totalisant des investissements privés de l'ordre de 905 182 \$; 64 emplois ont été maintenus grâce à ces investissements. On dénombre quatorze projets de rénovation d'immeubles et de commerces et l'implantation de deux nouveaux établissements commerciaux.

Environ vingt-deux autres projets sont à l'étude et pourraient se réaliser d'ici 1999 dans le cadre des programmes disponibles, sur le tronçon de la rue Sainte-Catherine compris dans le quartier.

Par ailleurs, dans son plan de redressement commercial, la Sidac Sainte-Catherine Est privilégie le développement du tronçon compris entre le boulevard Pie-IX et la rue Viau en mettant l'accent notamment sur la partie du tronçon située de part et d'autre de l'avenue Morgan, considérée comme le cœur de l'artère commerciale. Les dirigeants de la SIDAC reconnaissent le parc Morgan comme étant le pivot éventuel du développement commercial, récréo-communautaire et touristique de ce tronçon. Les projets à caractère touristique anticipés visent à établir, entre autres, des circuits pédestres entre la rue Sainte-Catherine et le site du Marché, via la promenade Morgan. Cette initiative renforcerait davantage la complémentarité et non la concurrence entre les deux axes commerciaux et raffermirait le caractère attractif de la promenade Morgan.



Tronçon de la rue Ontario, entre le marché Maisonneuve et la rue Letourneux.

• **Le projet du carrefour Valois/Ontario**

La Sidac Ontario a initié le projet de construction d'un complexe commercial et récréatif à l'angle des rues Valois et Ontario, en dehors des limites du secteur d'étude.

Ce projet, qui comprend une navette en tramway devant relier l'intersection Valois au site du marché et au pôle récréo-touristique, a pour objectif de compléter et de consolider l'armature commerciale du quartier. Les responsables de la SIDAC ont mandaté une firme pour réaliser une étude de faisabilité financière. Le Service de l'urbanisme et les autres services municipaux compétents étudieront ce projet au moment opportun.

☞ La consolidation des secteurs industriels : programmes mis en oeuvre

La concurrence et les transformations technologiques des années 80 ont provoqué la fermeture de quelques industries à l'échelle de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve. Le quartier Maisonneuve a été également touché par ces fermetures. Cependant depuis 1988, on observe un renversement de ces tendances. En effet plusieurs types d'entreprises industrielles et commerciales, dont les activités s'avèrent plus compatibles à la structure industrielle locale, se sont établis dans le quartier, grâce aux divers programmes municipaux qui ont été conçus à cet effet.

En 1995-1996, la région Mercier/Hochelaga-Maisonneuve incluant le Centre-Sud a accueilli environ 24 entreprises en vertu des programmes et stratégies économiques élaborés par la Ville. L'établissement de ces entreprises a nécessité des investissements totaux de 41 705 000 \$, permettant de maintenir 1175 emplois et de créer 570 nouveaux emplois. Le plan d'action municipal prévoit attirer, en 1997, environ 150 autres entreprises et 450 nouveaux emplois pour des investissements totaux de 45 000 000 \$.

Le quartier Maisonneuve a bénéficié en 1995-1996 de la venue d'environ une dizaine d'entreprises fournissant plus de 200 emplois pour des investissements totaux de l'ordre de 28 000 000 \$. La venue de la compagnie Torpedo spécialisée dans la fabrication de luges et de toboggans dans l'ancien bâtiment «d'American Can» amènerait une centaine d'emplois additionnels dans le quartier.

☞ L'ouverture sur le fleuve

L'aménagement d'un accès visuel au fleuve constitue une intervention qui contribuerait à améliorer substantiellement le cadre et la qualité de vie des résidents. D'ailleurs la population locale réclame depuis longtemps cette ouverture sur le fleuve. L'endroit le plus approprié serait la partie du port située le long du parc Champêtre, dans le prolongement de la promenade et du parc Morgan. Cependant cette partie est intensément occupée pour le moment par les activités portuaires.

Par ailleurs, l'extrémité de la rue Viau, sur les terrains du port, offre également une intéressante option pour permettre à la population d'accéder aux rives du fleuve. La Ville entamera des discussions avec les autorités portuaires dans le cadre du suivi du programme particulier d'urbanisme du quartier pour déterminer les possibilités à cet égard.



3.5

LES PROGRAMMES D'INTERVENTION POUR LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Le patrimoine bâti du quartier Maisonneuve représente incontestablement un atout majeur pour valoriser le quartier et susciter un plus grand intérêt des visiteurs du pôle récréo-touristique. Au cours des dix dernières années, l'Atelier d'histoire Hochelaga-Maisonneuve, impliqué dans la préservation, la diffusion des connaissances du patrimoine institutionnel, industriel et résidentiel local, a mis sur pied plusieurs projets qui ont largement contribué à soutenir l'intérêt patrimonial du quartier et de l'arrondissement.

Parmi les interventions majeures récentes initiées par l'Atelier d'Histoire Hochelaga-Maisonneuve, il importe de mentionner notamment la restauration du deuxième clavier de l'orgue de l'Église du Très-Saint-Nom-de-Jésus et l'exposition sur les bains publics de Montréal. Ces deux événements ont fait l'objet d'une couverture médiatique locale et internationale sans précédent, qui contribue au rayonnement plus large du quartier.

Par ailleurs le plan directeur de l'arrondissement reconnaît le patrimoine bâti comme l'un des leviers socio-économiques et culturels importants pour la mise en valeur du quartier. À cet effet, le document identifie dans le quartier un monument historique classé (le château Dufresne) et seize bâtiments de valeur exceptionnelle dont des bâtiments religieux (église, couvent) des édifices publics de institutionnels (école, banque, théâtre), des bâtiments industriels.



L'avenue Morgan photographiée à partir du kiosque du parc Morgan.

L'identification de ces bâtiments et secteurs patrimoniaux exceptionnels et intéressants s'est traduite par des mesures spécifiques dans le règlement d'urbanisme en vue de protéger et de mettre en valeur le caractère patrimonial du quartier. Toutefois la valorisation du patrimoine ne doit pas viser uniquement les édifices, elle doit

mettre l'accent aussi sur le caractère patrimonial d'ensemble du bâti ainsi que sur l'aménagement des rues et des lieux publics. À cet égard le programme particulier propose une série d'interventions.



L'avenue Morgan, vue vers le kiosque du parc Morgan.

Interventions :

Les façades des bâtiments identifiés ci-dessous doivent être rénovées ou entretenues le cas échéant. De plus, elles doivent être dégagées de tout obstacle visuel majeur (arbre, lampadaire etc.) et soigneusement illuminées le soir. Ce sont notamment:

- le bain et gymnase Maisonneuve
- le château Dufresne
- la caserne Letourneux
- les bâtiments patrimoniaux des rues Ontario et Sainte-Catherine, Pie-IX
- l'ancien Marché Maisonneuve



La façade majestueuse d'inspiration classique de l'édifice de l'ancien marché Maisonneuve.

L'avenue et le Parc Morgan ainsi que le boulevard Pie-IX doivent faire l'objet d'une ambiance diurne et nocturne plus attrayante et plus prestigieuse tant par les jeux d'éclairage que par le style du mobilier urbain à y installer.

Le Service propose par ailleurs de maintenir le soutien corporatif au projet d'implantation du circuit patrimonial ou à d'autres projets susceptibles de valoriser le patrimoine, soumis par l'Atelier d'histoire ou par d'autres organismes impliqués dans la mise en valeur du patrimoine local.

Le projet de circuit patrimonial en cours de réalisation vise à implanter une série de panneaux en des points stratégiques du quartier, qui favo-

risent avantagusement la découverte du patrimoine local. De plus, il est opportun de rappeler que les projets de réaménagement du site du marché, de la piste cyclable ainsi que du boulevard Pie-IX contribuent significativement à la mise en valeur du patrimoine du quartier.



La façade de l'édifice de la Banque de Montréal (au premier plan), rue Ontario.



La façade inspirée du style beaux-arts de l'édifice de la Banque de Toronto, rue Ontario.



L'édifice de l'ancien Hôtel de ville de Maisonneuve qui abrite aujourd'hui la bibliothèque Maisonneuve





4

Conclusion

Le programme particulier d'urbanisme du quartier Maisonneuve présente une série de projets et de propositions dont la caractéristique fondamentale réside dans leur cohérence et leur complémentarité. Les différentes initiatives proposées ont été élaborées en tenant compte des différentes préoccupations exprimées par les organismes locaux.

Le tissu urbain du quartier n'offre pas la même disponibilité d'espaces vacants que certains autres quartiers moins denses de la Ville, restreignant conséquemment les marges de manoeuvre pour édifier de nouveaux équipements pouvant servir de tremplin à sa mise en valeur. Face à ces contraintes, l'exploitation judicieuse des potentiels et acquis existants demeure l'approche la plus appropriée pour favoriser l'essor socio-économique et culturel du quartier. Les projets de réaménagement seront réalisés selon les disponibilités budgétaires de la Ville dans le cadre de ses priorités qui seront inscrites au programme triennal d'immobilisations. Ils seront mis en branle dès que les autorités municipales auront donné leur approbation à cet effet.

Les propositions d'aménagement de l'avenue Pierre-de-Coubertin, de réhabilitation du parc Théodore, d'ouverture sur le fleuve et de lien entre le parc Morgan et le parc Champêtre constituent des initiatives de moyen et de long terme (5-10 ans). La première implique la Régie des installations olympiques et les deux dernières doivent faire l'objet de négociations entre la Ville et d'autres ministères fédéral et provincial.

Conséquemment, le Programme particulier d'urbanisme devra faire l'objet d'un suivi périodique pour favoriser l'harmonisation de toutes les propositions d'intervention de moyen et de long terme qu'il propose dans le tissu urbain du quartier et de la région Mercier/Hochelaga-Maisonneuve.

Par ailleurs, le Service de l'urbanisme estime opportun d'élaborer un plan d'aménagement des abords du futur boulevard Ville-Marie, en collaboration avec les services municipaux compétents et le ministère des Transports du Québec, afin de réduire les éventuels impacts acoustiques et visuels de ce projet sur le cadre et la qualité de vie des résidents demeurant dans les quartiers riverains. Le plan devrait comporter des propositions visant entre autres à maintenir l'intégrité architecturale des bâtiments et à préserver la trame urbaine de ces quartiers afin de maintenir et de favoriser la stabilité de la population résidante.



Bibliographie

BERGERON, Yves, Les places et halles de marché au Québec, Les Publications du Québec, 1993.

BRAMBILLA, Roberto et al, For Pedestrian Only, Watson-Guption N.Y., 1977

LINTEAU, Paul-André, Maisonneuve, Comment des Promoteurs fabriquent une ville, Boréal Express, 1981

PANERAI, Philippe et al, Les bastides d'Aquitaine, du Bas-Languedoc et du Bearn, Archives d'Architecture Moderne, Bruxelles, 1985

RAMATI, Raquel, How to save your own street, Doubleday et Co, N.Y., 1981

SUCHER, David, City comforts, 1995

Ville de Montréal, Profils socio-économiques de la Ville de Montréal et des arrondissements, Bibliothèque Nationale du Québec, 1994.

Ville de Montréal, Cidem-Communications, Le patrimoine de Montréal, quartier Hochelage, Maison-neuve et Préfontaine, Collection Pignon sur rue, 1983.



PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU QUARTIER MAISONNEUVE

COORDINATION

Sylvain Ducas
Olthène Tanisma

RÉDACTION

Olthène Tanisma

CARTOGRAPHIE

Lucie Desjardins
Jacques Montpetit

CONCEPTION GRAPHIQUE

Sylvie Lebeuf

PHOTOS

Sylvain Ducas
Réjean Martel
Olthène Tanisma

DESSINS ET ILLUSTRATIONS

Olthène Tanisma

TRAITEMENT DE TEXTE

Francine Dicaire
Carline Merisier

COLLABORATION:

François Gagné
(pour le concept d'aménagement du site du marché)
Wade Eide
(consultant pour le concept et le plan d'aménagement
du site du marché)

SUPERVISION ADMINISTRATIVE

Jin-Bak Pyun
Christian Lalonde

DIRECTION DU SERVICE RESPONSABLE

Pierre Ouellet,
directeur du Service de l'urbanisme